



C 4/2008

Pully, le 15 avril 2008

Communication au Conseil communal

(Séance du 21 mai 2008)

Résumé des objets traités en Municipalité de mi-janvier à fin mars 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité d'octobre 2007 à fin mars 2008.

Libération du droit de cité pullièran: la Municipalité a décidé de répondre favorablement à la demande du 14.1.2008 de Mme Fabienne Reymondin-Durrer, en libérant cette dernière du droit de cité pullièran.

Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2ème génération (art. 22 LDCV): la Municipalité a donné un préavis favorable pour Mlle Helena Sonesson, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Décisions d'octroi de la naturalisation suisse et de la bourgeoisie de Pully - Procédures cantonales facilitées (art. 25 et 53 LDCV): la Municipalité a donné un préavis favorable pour MM. Marco Zanichelli, Alberto Colangelo et Jaime Michel Ruiz, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Décisions d'octroi de la naturalisation suisse et de la bourgeoisie de Pully - Séance d'audition du 26.2.2008: la Municipalité a donné un préavis favorable pour Mme et M. Stéphanie et Pascal **Chataux Kotte**, M. Antonio **Loureiro Da Fonseca**, M. Fidel **Breijo**, Mme et M. Milunka et Kamel **Bouattit** et Mme Fariba **Hashemi**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de l'autorisation fédérale.

Naturalisation vaudoise facilitée: la Municipalité a répondu favorablement à la demande de naturalisation vaudoise facilitée et de bourgeoisie de Pully, déposée par M. Christophe Araki, originaire de Le Belmont (Jura).

Mise en conformité du réseau des routes cantonales au trafic 40t: la Municipalité a pris acte du courrier du 11.1.2008 du Service des routes informant que, dans le cadre de la mise en conformité du réseau au trafic 40t, ce dernier, accompagné par des représentants de l'économie et des communes vaudoises, a initié une démarche visant à régulariser le trafic 40t.

Dans une première phase, cinq axes ont été définis:

- RC 1 Lausanne-Genève
- RC 251 Lausanne-Vallorbe
- RC 601 Lausanne-Berne
- RC 705 Col des Mosses
- RC 780 Lausanne-Villeneuve-St-Maurice.

Nouvelle directrice de l'établissement scolaire primaire de Pully-Paudex-Belmont: la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) nous a informé que Mme Janine Jan a été nommée dès le 1.02.2008 par le Conseil d'Etat en qualité de directrice de l'établissement cité en titre.

Mme J. Jan était précédemment conseillère pédagogique à la DGEO.

Règlement communal de Pully relatif à la taxe pour l'éclairage public: le règlement cité en titre a été approuvé par la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), en date du 21.1.2008, approbation qui a été publiée dans la FAO.

La taxe en question est donc perçue dès le 1.2.2008.

Lancement d'un vin rosé - Adaptation du prix des vins - Ouvertures printanières de la cave: la Municipalité a avalisé le prix et le nom (Polliacum) du vin rosé qui est commercialisé à la cave communale à partir du mois d'avril 2008 et admis l'augmentation du prix des bouteilles de Rochettaz de 50 cts par bouteille pour l'année 2008.

Aménagement hydroélectrique de la Paudèze - Demande de concession: la Municipalité a présenté au SESA une demande commune de concession au nom de Pully, Belmont et Paudex.

Demande officielle pour la tenue du 12ème Lausanne/Pully For Noise Festival: la Municipalité a répondu favorablement à la demande du 28.1.2008 de l'Association citée en titre de pouvoir organiser, sur le site des Quatre-Vents, la 12ème édition du For Noise Festival les **7, 8 et 9 août 2008**.

Tout en remerciant la Municipalité pour le soutien financier qu'elle a décidé d'accorder à l'édition 2008, l'Association précise que le volet financier du festival a trouvé une conclusion heureuse puisque la Loterie Romandie lui a octroyé une subvention de CHF 50'000.00, en lieu et place des CHF 20'000.00 habituels.

Population pulliéranne: on recense 16'656 habitants à Pully au 31.12.2007. (Belmont 3'177 - Paudex 1'349 - Savigny 3'313).

Facture sociale - Motion libérale: la Municipalité a pris acte de l'envoi du 29.1.2008 du Parti libéral vaudois de la motion déposée le 29.1.2008, initiée par M. Jacques Haldy et appuyée par le Groupe libéral du Grand Conseil, visant à revoir en profondeur le mode de financement et de répartition de la facture sociale.

Commission extraparlamentaire de naturalisation: la Municipalité, sur proposition de M. Lilian Geoffroy, président de l'UDC, a désigné M. Adriano Franscini, Conseiller communal, au sein de la Commission citée en titre, en remplacement de M. Jean-Marie Pidoux, démissionnaire.

Remplacement du camion nacelle du service électrique: la Municipalité a décidé d'acquérir un camion nacelle neuf de type CTE Z 17 E sur châssis Nissan pour un montant total de CHF 83'600.00 HT, montant prévu au budget.

Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman (PDRL) – Etude des rives du Léman et de leur potentiel de renaturation: par lettre du 11.2.2008, la Commission des rives du lac (CRL) nous informe que le Grand Conseil vaudois a accepté l'EMPD "*Accordant un crédit-cadre pour financer la réalisation de la deuxième étape du cheminement riverain et de diverses mesures environnementales conformément au plan directeur cantonal des rives du lac Léman*". Parallèlement, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a achevé son "*Etude des rives du Léman et de leur potentiel de renaturation*". Cette étude a fait l'objet d'une présentation aux communes riveraines intéressées dans le courant de l'automne dernier.

La CRL nous a transmis les documents suivants:

- EMPD, ainsi que le décret du Conseil d'Etat entré en vigueur le 20.11.2007;
- extrait du Plan directeur des rives vaudoises du lac Léman (PDRL) (fiches et plan) concernant notre Commune;
- extrait de l'étude CIPEL concernant notre Commune.

CFF - Cartes journalières "Commune": la Municipalité a décidé de maintenir le prix de vente des cartes journalières CFF à CHF 40.00, de permettre l'achat de cartes journalières au maximum deux mois à l'avance et de charger la Police intercommunale et le Greffe municipal d'étudier l'opportunité d'acheter un jeu de cartes supplémentaires dès 2009.

Piscine de Pully-Plage - Installation d'un deuxième inclinomètre: la Municipalité a décidé de faire procéder à l'installation d'un deuxième inclinomètre sur le terrain de la piscine de Pully-Plage. Cette dépense sera prélevée sur le budget 2008, rubrique "*Pully-Plage*", compte N° 171.3145, dans lequel une provision de CHF 28'000.00 figure à cet effet.

Groupe de travail sur la péréquation financière cantonale: selon courrier du 21.2.2008, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) nous informe avoir pris connaissance de nos remarques et réflexions contenues dans notre lettre du 31.10.2008, relatives à l'évolution de la péréquation financière cantonale, dont elle a transmis copie aux membres du groupe de travail en charge de ce dossier.

Lors de leur dernière réunion, ils ont chargé M. Denis Décosterd d'étudier les effets de la solution que nous préconisons. Dès que ces éléments seront connus et que le groupe se sera déterminé à leur propos, l'UCV nous communiquera sa position.

Personnel communal: dans le cadre d'une formation en cours d'emploi, Mme Caroline Hohenauer a obtenu le diplôme d'économiste d'entreprise, décerné par la HEIG-VD (Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud). M. Alexis Rochat a également obtenu son diplôme. Mme Hohenauer poursuit son activité au sein de l'administration communale en qualité d'assistante de la cheffe du personnel à 60%. Quant à M. Rochat, il a quitté la Ville de Pully au terme de son contrat de durée déterminée.

Suppression de cabines téléphoniques dans les locaux communaux: la Municipalité a décidé de résilier les contrats pour les cabines téléphoniques du collège de Mallieu, de la Maison Pulliérane, du collège Arnold Reymond, de la salle omnisports Arnold Reymond, de l'Octogone et du Centre sportif de Rochettaz et de maintenir les cabines téléphoniques situées au stand de Volson, au Centre des Quatre-Vents, au Chalet du Bois-du-Moulin, à la piscine de Pully-plage et au Home-école des Mosses.

Constitution de la Commission extraparlamentaire de l'enfance et de la jeunesse: la Municipalité a décidé de constituer une commission extraparlamentaire de l'enfance et de la jeunesse, et en a adopté le cahier des charges définissant la mission, la composition et l'organisation de la commission. Elle a chargé la Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse de solliciter les présidents et/ou responsables des partis et des organismes appelés à participer à la commission pour la désignation de leur délégué.

Modification du RLATC: le chef du Département de l'économie a informé les Municipalités et communes du canton de Vaud, qu'au 1.3.2008 est entrée en vigueur la modification du règlement du 19.9.1986 d'application de la loi du 4.12.1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Pour l'essentiel;

- elle constitue une adaptation à plusieurs modifications légales cantonales et fédérales, ainsi qu'au Plan directeur cantonal adopté par le Grand Conseil le 5.6.2007;
- elle concrétise les nouvelles compétences issues d'EtaCom dans le domaine de l'aménagement du territoire et des constructions;
- elle contient des simplifications de procédure.

Mesures d'amélioration du dispositif du revenu d'insertion: le Chef du Département de la santé et de l'action sociale nous a donné des informations, sous forme d'un communiqué du Conseil d'Etat, à propos des mesures prises pour maîtriser l'augmentation des charges liées au Revenu d'insertion (RI) et pour en améliorer l'efficacité.

Ces mesures consistent notamment à intensifier l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RI, à limiter l'effet de seuil à la sortie du RI pour les bénéficiaires "working poor", à renforcer l'examen de la subsidiarité de l'aide sociale et à améliorer l'échange d'informations entre l'administration cantonale et les autorités d'application du RI.

48^e Tir commémoratif du Général Guisan en 2008 – 14 avril 2008: la Société des Carabiniers de Lausanne nous informe que suite à la fermeture du Stand de Volson, ce concours de tir se déroulera au stand de Vernand à la même date que le Tir du 14 Avril qui est organisé depuis plusieurs années, ceci avec l'accord du président de la Société de tir du Volson.

Boucllement des comptes "impôts" 2007 de l'Administration cantonale des impôts (personnes morales et personnes physiques): la Municipalité a pris connaissance du boucllement précité dont il se dégage les principaux points suivants:

- les recettes fiscales réalisées au cours de l'année 2007 sont plus élevées de 4.7% par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2007. A titre de rappel, ce budget a été calculé sur la base d'un taux d'imposition de 73 et non de 69;
- en adaptant le budget 2007 à un coefficient communal de 69, on remarque que les revenus fiscaux de 2007 sont supérieurs d'environ CHF 7.0 millions, à savoir de 9.3%;
- à eux seuls, les revenus liés aux impôts sur le revenu et sur la fortune provoquent un écart de quelque CHF 6.1 millions par rapport au budget 2007 corrigé. Cela s'explique de la manière suivante:

- augmentation des recettes		
suite à l'avancement des taxations des années antérieures	CHF	800'000.00
- augmentation des acomptes 2007		
suite au réajustement effectué en 2006	CHF	3'400'000.00
- augmentation de l'impôt sur la fortune		
suite à la hausse importante de la Bourse en 2005 et 2006	CHF	1'200'000.00
- autres explications	CHF	700'000.00
- total	CHF	6'100'000.00
- les recettes fiscales qui devraient être réalisées dans le cadre des comptes 2008 devraient stagner, voire même diminuer, pour les raisons suivantes:
 - l'impôt sur la fortune devrait diminuer suite à la baisse des marchés boursiers observée en 2007;
 - les autorités fiscales ayant pratiquement totalement comblé le retard qui caractérisait notre Commune, on ne devrait plus pouvoir compter sur des recettes supplémentaires liées à l'avancement des taxations;
 - l'année 2007 est caractérisée par une forte croissance économique au niveau de la Suisse. Par conséquent, on constate que ces deux dernières années, on bénéficiait d'une excellente conjoncture. Malheureusement, les indicateurs économiques prévisibles pour l'année 2008 sont nettement moins optimistes. Tout porte à croire que l'on devrait connaître, en 2008 et en 2009, un ralentissement de l'économie;
 - des incertitudes subsistent également sur l'application, au niveau cantonal, de la loi fédérale sur la fiscalité des PME, notamment en ce qui concerne l'imposition des dividendes.

STEP de Pully – Réalisation d'un pompage d'eau industrielle: la Municipalité a décidé:

- de mandater le bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel, à Lausanne, pour l'étude et la réalisation de la phase 2 "essais de pompage" pour un montant total de CHF 4'576.00 HT et, si la phase 2 confirme la possibilité d'exploitation des eaux souterraines, de le mandater pour la phase 3 "réalisation du captage définitif" pour un montant de CHF 2'912.00, HT;
- de mandater, pour la phase 2, sur la base du résultat d'un appel d'offres réalisé par le bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel, à Lausanne, une entreprise spécialisée pour la réalisation d'un sondage carotté avec essai in situ de pompage longue durée pour un montant de CHF 22'000.00, HT;
- si la phase 2 "essais de pompage" confirme la possibilité d'exploitation des eaux souterraines, d'autoriser la DTSI à mandater, sur la base du résultat d'un appel d'offres réalisé par le bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel, à Lausanne, une entreprise spécialisée pour la pose et l'installation de la pompe, y compris raccordements, pour un montant de CHF 12'000.00, HT;
- de financer ces travaux par le compte "Honoraires et frais d'expertises" pour les prestations du bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel et par le compte "Entretien des bâtiments" les prestations de l'entreprise spécialisée en forage.

Elections municipales à Obernai: la liste du Maire, M. Bernard Fischer, a obtenu un score de 57,7%. Un second tour n'est donc pas nécessaire. Sur les 33 membres du Conseil municipal, la liste de M. Fischer remporte 26 sièges, les autres étant attribués à celle de M. Freyermuth.

S'agissant de l'élection du Maire et de ses adjoints, le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 14.3.2008 pour procéder à dite élection.

Pro vélo Suisse - Programme "Bike to work" 2008: la Municipalité a décidé d'adhérer au programme «A vélo au boulot» 2008 et de financer la dépense y afférente de CHF 238.50, forfait basé sur le nombre de personnes travaillant à la Commune, par le biais du budget 2008, compte N°420.3185.01, de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. La Municipalité va encourager le personnel communal à participer à cette action du 1^{er} au 30 juin 2008. Une brochure sera envoyée à tout le personnel, qui est encouragé à former des équipes pour se rendre à vélo sur son lieu de travail, avec prix à la clé. Une information a d'ores et déjà été diffusée par le biais du journal interne «*Persinfo*».

Participation du Canton à des charges communales de culture en 2008: selon courrier de Mme Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, ce dernier souhaite poursuivre son effort de soutien à certaines communes manifestant leur volonté d'animer culturellement leur région.

Dès lors et comme en 2007, c'est une subvention de **CHF 100'000.00** qui nous est octroyée.

Portail Web de la bibliothèque et gestion des œuvres du musée: la Municipalité a autorisé la dépense de CHF 29'525.45 TTC pour la mise en place du portail Web de la bibliothèque et la gestion des œuvres du Musée de Pully.

Campagne de sensibilisation et de prévention pour la propreté de la Place Neuve à Pully: La Municipalité a décidé de lancer une campagne de sensibilisation à la propreté destinée en particulier aux jeunes et aux écoliers fréquentant la Place Neuve. Cette campagne est mise sur pied en collaboration avec le Service de la Sécurité sociale et de la jeunesse, la Voirie, la Police, Espace jeunes, les écoles ainsi que la chargée de communication. La campagne se déroulera de la mi-mai à la mi-juin 2008. Elle comportera une campagne d'affichage ainsi que l'envoi d'une feuille d'information tous ménage et dans les écoles.

Manifestations prévues au mois de mai 2008: la Municipalité informe sur quatre manifestations prévues en mai 2008:

Du 14 au 17.5.2008

- ouvertures printanières de la cave communale.

Samedi 17.5.2008

- journée "*Coup de balai*"
- inauguration de la déchetterie de la Perraudettaz (Lausanne) à 11h30.

Un verre de l'amitié sera offert à la Perraudettaz, comprenant une brève partie officielle liée à l'inauguration.

Samedi 24.5.2008

- *matinée "portes ouvertes"* à la STEP, dans le cadre de l'année internationale de l'assainissement.

LA MUNICIPALITE